

**ACCORD-CADRE  
TRAVAUX**

**COMMUNE DE COUZEIX  
176 AVENUE DE LIMOGES  
87270 COUZEIX**

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE**

**OBJET DE L'ACCORD-CADRE :**

**ECLAIRAGE PUBLIC**

**Lot 1 : Travaux sur existant (matériel à l'identique)**

**Lot 2 : Travaux neufs ou de rénovation**

(Extension du réseau ou travaux d'amélioration par mise en place de matériel plus performant)

**Règlement de Consultation**

**R.C.**

**Date et heure limites de réception des offres : 15 septembre 2017 à 12 h 00**

**Maître d'ouvrage :**

**VILLE DE COUZEIX**

**176 avenue de Limoges – 87270 COUZEIX**

**Tél : 05.55.39.34.09**

**[Service.comptabilite@couzeix.fr](mailto:Service.comptabilite@couzeix.fr)**

**Responsable technique :**

**Mr Cédric RAMONATXO**

**Services techniques**

**Tél : 05.55.39.21.41**

**[c.ramonatxo@couzeix.fr](mailto:c.ramonatxo@couzeix.fr)**

**Comptable assignataire :**

**Madame la trésorière de Nantiat**

Consultation en Procédure Adaptée  
Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

## **ARTICLE 1 - IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR**

COMMUNE DE COUZEIX  
176, avenue de Limoges – 87270 COUZEIX

Représentée par Monsieur le Maire de Couzeix

Organisateur de la présente consultation.

## **ARTICLE 2 – PROCEDURE DE PASSATION**

La présente consultation est lancée sous forme d'un ACCORD CADRE.

Le seuil de procédure appliquée est celui d'une procédure adaptée en application du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif à la réglementation des marchés publics, notamment à l'article 27 concernant les « marchés publics inférieurs aux seuils de procédure formalisée ».

## **ARTICLE 3 - OBJET DE LA CONSULTATION**

La présente consultation a pour objet la réalisation de travaux d'éclairage publique tels que définis dans les C.C.T.P. et l'article 3 des C.C.A.P. des lots 1 et 2.

Elle est allotie en deux lots distingués comme suit :

- LOT 1 : Travaux sur l'existant : remplacement par matériel à l'identique ou similaire sous forme de marché à bon de commande,
- LOT 2 : Travaux neufs ou de rénovation : Extension du réseau d'éclairage public, ou travaux d'amélioration par mise en place de matériel plus performant, sous forme de marchés subséquents

## **ARTICLE 4 – CONDITIONS RELATIVES A L'ACCORD-CADRE**

Date d'effet et durée de l'accord-cadre : (se référer à l'article 3.3 des C.C.A.P. des lots 1 et 2)

L'accord-cadre prendra effet le 1<sup>er</sup> jour du mois suivant la notification de l'acceptation de l'offre et sera conclu pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction.

LOT 1 : accord cadre mono-attributaire (bons de commande)

LOT 2 : accord cadre multi-attributaires limité à 3 titulaires (marchés subséquents)

## **ARTICLE 5 – ORGANISATION GENERALE DE LA CONSULTATION**

### **5.1 – Délai de validité des offres**

(se référer à l'article 3.4 des C.C.A.P. des lots 1 et 2)

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

**5.2 – Contenu du dossier de consultation :**  
(se référer à l'article 5 des C.C.A.P. des lots 1 et 2)

Le dossier de consultation fait référence et comporte en fonction des lots les pièces suivantes :

Lot 1 :

- Le présent règlement de consultation
- Un acte d'engagement
- Un bordereau de prix unitaire forfaitaire
- Un dossier de 2 devis quantitatifs estimatifs
- Un C.C.A.P.
- Un C.C.T.P.
- Le C.C.A.G.
- Le C.C.T.G.
- L'avis d'appel public à la concurrence

Lot 2 :

- Le présent règlement de consultation
- Un acte d'engagement
- Un dossier de 5 devis quantitatifs estimatifs
- Un C.C.A.P.
- Un C.C.T.P.
- Le C.C.A.G.
- Le C.C.T.G.
- L'avis d'appel public à la concurrence

**5.3 – Obtention du dossier de consultation :**

Le dossier est disponible en ligne :

- sur la plateforme de dématérialisation à l'adresse suivante : [www.centreofficielles.com](http://www.centreofficielles.com). Les candidats peuvent le télécharger en saisissant un identifiant et un mot de passe choisis par eux lors de leur inscription sur le site ci-dessus.

ou

- sur le site de la ville de Couzeix (mairie/marchés publics)

**5.4 – Contenu du dossier de présentation :**

Le candidat s'engage à produire une offre en conformité avec le présent règlement de consultation, le C.C.A.P et le C.C.T.P. du dossier de consultation par lot concerné et ce, dans le respect des réglementations en vigueur pour ce type de marché et d'opération.

Précisions relatives à l'élaboration du dossier :

- Condition de langue : la langue utilisée pour présenter les candidatures et les offres est le français.
- L'unité monétaire est l'euro.

Chaque candidat aura à produire pour chaque lot, un dossier comprenant les pièces suivantes :

**a) A l'appui de sa candidature :**

- Déclaration sur l'honneur du candidat (imprimés DC1 et DC2)  
Pour justifier qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales,  
Pour justifier qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction à soumissionner aux marchés publics comme stipulé aux articles 45,46 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015,  
Pour justifier qu'il est en règle au regard des articles L5212-1 à 5212-11 du code du

travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés,  
Pour justifier qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L82211, L82213, L82311, L82411, L82511 du Code du travail,

- Copie du ou des jugements en cas de redressement judiciaire
- Documents relatifs au pouvoir de la personne habilitée pour engager le candidat,
- Documents permettant de vérifier l'aptitude à exercer l'activité professionnelle : certificat de qualité ou de capacité délivré par des organismes indépendants ou moyens de preuves équivalents, notamment certificats de qualification professionnelles ou de conformité à des spécifications techniques ; indication des titres d'études et professionnelles des opérateurs économiques, diplômes
- Documents permettant de vérifier la capacité économique et financière du candidat : chiffre d'affaire des 3 dernières années,

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché en application des dispositions de l'article 44 de la RMP 2016 ou qui produisent des dossiers de candidature ne comportant pas les pièces mentionnées à l'article 48 de cette même RMP, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Les candidatures qui n'ont pas été écartées en application des dispositions de l'alinéa précédent sont examinées au regard des offres telles que définies dans le présent règlement de la consultation.

#### **b) Relatives à l'offre :**

##### LOT 1 :

- L'acte d'engagement,
- Le bordereau de prix unitaire forfaitaire
- Le dossier de 2 devis quantitatif estimatif
- Le C.C.A.P.
- Le C.C.T.P.
- Le Mémoire technique comportant uniquement les pièces stipulées à l'article 5.2 du C.C.A.P. (tout élément autre ne sera pas analysé)
- Nom, qualification et coordonnées de l'interlocuteur unique référent pour la durée de l'accord-cadre.

##### LOT 2 :

- L'acte d'engagement,
- Le dossier de 5 devis quantitatif estimatif
- Le C.C.A.P.
- Le C.C.T.P.
- Le Mémoire technique comportant uniquement les pièces stipulées à l'article 5.2 du C.C.A.P. (tout élément autre ne sera pas analysé)
- Nom, qualification et coordonnées de l'interlocuteur unique référent pour la durée du contrat.

Chaque pièce du dossier devra être complétée, datée et signée par la personne habilitée à engager le candidat et revêtu du cachet de la société.

**c) Pièces annexes :**

(à remettre au plus à la notification de l'acceptation de l'offre)

- Attestation d'assurances
- Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou l'état annuel des certificats reçus ou les documents équivalents en cas de candidat étranger.
- Attestation des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contribution de sécurité sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de 6 mois.
- N° Siret et IBAN

**5.5 – Condition d'envoi ou de remise des offres**

- Date et heure limites de réception des offres :  
Vendredi 15 septembre 2017 à 12 h 00

- Condition de remise des offres :

Sur support papier :

Les offres sont à déposer contre récépissé à l'adresse suivante :

Commune de Couzeix - 173, avenue de Limoges – 87270 COUZEIX

Elles peuvent être expédiées par pli recommandé avec avis de réception postal ou par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de sa réception et de garantir la confidentialité. Dans ce cas, les candidats devront veiller à poster leur pli dans un délai suffisant pour qu'il parvienne à la Collectivité avant la date limite de remise des offres.

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenues, ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Le contenu de l'enveloppe est défini à l'article 5.4 du présent règlement de consultation.

Par voie dématérialisée :

La remise des offres sous format papier est souhaitée par le pouvoir adjudicateur. Toutefois, la transmission par voie électronique est possible via la plateforme de dématérialisation suivante : [www.centreofficielles.com](http://www.centreofficielles.com)

**ARTICLE 6 – MODALITE D'ATTRIBUTION DE CHAQUE LOT DE L'ACCORD-CADRE**

**6-1 Analyse**

La personne en charge de l'accord-cadre examine les dossiers et se réserve le droit d'engager des négociations avec le ou les candidats. Dans le cadre d'une éventuelle négociation, celle-ci se déroulera dans de strictes conditions d'égalité entre les candidats. Elle pourra porter sur certains ou tous points du marché, à l'exception de son objet et de ses caractéristiques principales.

Lors de l'analyse de l'offre, des précisions pourront être demandées aux candidats.

Les candidatures et les offres seront appréciées sur :

- sur la production des pièces demandées à l'article 5 § 5.4. du présent règlement de consultation,
- sur les capacités professionnelles,
- sur les capacités économiques et financières du candidat,

et en fonction des critères suivants pondérés :

LOT 1 :

- 1) Tarifs appliqués : 40
  - Bordereau de prix unitaire forfaitaire : 30
  - Devis quantitatifs estimatifs : 10
- 2) Valeur technique : 60
  - Références : 30
  - Matériel : 20
  - Personnel et qualifications : 10

A l'issue de l'analyse, l'offre retenue sera celle considérée comme économiquement la plus avantageuse, en fonction des critères énoncés ci-dessus.

LOT 2 :

- 1) Tarifs appliqués : 40
  - Devis quantitatif estimatif N° 1 :5
  - Devis quantitatif estimatif N° 2 :5
  - Devis quantitatif estimatif N° 3 :10
  - Devis quantitatif estimatif N° 4 :15
  - Devis quantitatif estimatif N° 5 :5
- 2) Valeur technique : 60
  - Références : 30
  - Matériel : 20
  - Personnel et qualifications : 10

A l'issue de l'analyse, les trois offres retenues seront celles considérées comme économiquement les plus avantageuses, en fonction des critères énoncés ci-dessus.

## **6.2 Notification des résultats et conclusion du marché**

Les candidats classés 1<sup>er</sup> pour le lot 1 et 1<sup>er</sup> à 3<sup>ème</sup> pour le lot 2, à l'issue de l'analyse des offres, seront avisés par simple lettre de la décision du pouvoir adjudicateur d'accepter leur offre sous réserve de fournir, s'ils ne l'ont pas fait lors du dépôt de leur dossier, dans un délai de 6 jours à compter de la date d'envoi du courrier, les pièces énumérées à l'article 5.4 - § c) « pièces annexes ».

S'ils ne peuvent produire ces documents dans le délai imparti, leur offre sera rejetée et le candidat éliminé. Le marché sera attribué au suivant dans le classement.

Le pouvoir adjudicateur, après avoir vérifié que l'attributaire répond aux conditions préalables à la signature du marché, avise de sa décision par écrit aux candidats non retenus, puis notifie le marché à l'attributaire.

### **6.3 - Arrêt de la procédure**

La personne publique peut à tout moment mettre fin à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

### **ARTICLE 6 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires pour l'élaboration de leur offre, les candidats devront faire parvenir une demande écrite au plus tard le 06 septembre 2017 à 12 h 00 à :

Mr Cédric RAMONATXO – Responsable des services techniques :  
176, avenue de Limoges – 87270 COUZEIX  
Mail : [c.ramonatxo@couzeix.fr](mailto:c.ramonatxo@couzeix.fr)  
Télécopie : 05.55.39.47.44

ET/OU

Mr Emmanuel DUMONTHEIL – Adjoint au Responsable des services techniques :  
176, avenue de Limoges – 87270 COUZEIX  
Mail : [emmanuel.dumontheil@couzeix.fr](mailto:emmanuel.dumontheil@couzeix.fr)  
Télécopie : 05.55.39.47.44

Les réponses seront retournées par écrit et annexées au dossier de consultation déposé sur la plateforme et sur le site de la ville de Couzeix (mairie/marchés publics).

A ....., le ..... 2017

LE CANDIDAT,

Nom : .....

Fonction : .....

*(Signature et cachet)*